

Image not found or type unknown



Changement de statut d'une sarl

Par **lilo**, le **30/04/2010** à **14:05**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si il est possible de garder le statut de salarié (fonction gérant) dans le conteste suivant.

je possède 3000 parts de ma société

ma femme sans emploi possède 2000 parts de celle-ci

et un salarié 1000 parts. (sarl de 6000 parts)

Je viens d'apprendre que je ne pouvais pas être salarié pour les raisons suivantes:

mes parts + celle de ma femme serait cumulables, ainsi je deviendrait majoritaire, si c'est vrai que dois-je faire pour que je puisse resté salarié?

Merci de me répondre rapidement.